



Commune de
SAUMANE DE VAUCLUSE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le

ID : 084-218401248-20251002-6172025-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 0617-2025 Séance du 02 octobre 2025

DE LA COMMUNE DE SAUMANE DE VAUCLUSE (84800)

<u>Date de convocation :</u> 25 septembre 2025	
<u>Nombre de conseillers :</u>	
Membres en exercice	: 12
Quorum	: 7
Présents	: 9
Exprimés	: 10
<u>Secrétaire de séance :</u>	
Mme Laure LUXTON	

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 02 octobre à 18h30,
le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel
de ses séances sous la présidence de Madame Laurence
CHABAUD-GEVA.

Présents : Laurence CHABAUD-GEVA, Philippe MORELLO, Patrick
SIMBOLOTTI, Jean-Pierre PEYREROL, Serge GRYNKORN, Laure
LUXTON, Anne GRUAULT, Patrice FRELY, Jean-Christophe BOYET

Absent excusé : Sophie BOUCHOUX, Gaël EVRARD

Procuration :
Lola DIEZ-CALCATELLI à Laure LUXTON

OBJET : Avenant avec l'association « Les Francas » pour la fermeture du centre de loisirs

Rapporteur : Laurence CHABAUD-GEVA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles

***Vu la délibération du conseil municipal n° 0589-2025 du 24 mars 2025 relative
à la fermeture du centre de loisirs de Saumane,***

Au regard de la faible fréquentation du centre de loisirs de Saumane par les enfants domiciliés sur la commune et du coût élevé restant à la charge de la commune de Saumane de Vaucluse par enfant, le conseil municipal a décidé, par délibération n° 0589-2025 du 24 mars 2025, de mettre fin au fonctionnement du centre de loisirs à compter de la rentrée de septembre 2025.

Il convient donc de résilier la convention de partenariat 2025 avec l'association Les Francas au moyen de la signature d'un avenant prenant en compte la fermeture du centre de loisirs de Saumane de Vaucluse à compter de la rentrée de septembre 2025.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'avenant avec les Francas joint en annexe à la présente délibération.

Le Conseil Municipal
Où l'exposé de Madame le Maire
Après avoir délibéré, à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le

ID : 084-218401248-20251002-6172025-DE



APPROUVE le projet d'avenant avec les Francas relatif à la fermeture du centre de loisirs de Saumane de Vaucluse joint en annexe à la présente délibération ;

AUTORISE Madame le Maire à signer ledit avenant ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme

Secrétaire de Séance		Le Maire,
		
Laure LUXTON		Laurence CHABAUD GEVA

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.